

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 11 mai 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 34 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Vincent BURRONI représenté par Vincent COULOMB - Patrick MENNUCCI représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Bernard MOREL.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Eric DIARD - Christophe MADROLLE - Pierre PENE - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

**VOI 010-1300/09/BC**

**■ Approbation du marché d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la voie U 430 à Marseille (10<sup>ème</sup> arrondissement) - Protection acoustique des logements.**

**DIFRA 09/3031/BC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le Conseil de Communauté a approuvé la réalisation d'un boulevard urbain dénommé U430 entre le giratoire Audoli et la traverse Chanteperdrix à Marseille (10<sup>ème</sup> arrdt).

Conformément aux dispositions réglementaires, il revient au maître d'ouvrage d'une infrastructure nouvelle de prendre les dispositions nécessaires afin de limiter les nuisances sonores.

En conséquence, suite à une étude menée en 2006-2007, les logements longeant cette voie seront équipés de protections acoustiques en façade.

Par délibération VOI 002/662/08/BC du 13 octobre 2008, le Bureau de la Communauté a approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert relatif à une assistance à la maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'isolation acoustique sur la base du dossier de consultation des entreprises correspondant.

L'appel d'offres a fait l'objet de l'avis d'appel public à la concurrence n°2008-105.

La Commission d'Appel d'Offres au cours de sa séance du 25 Mars 2009 a retenu l'offre du bureau d'études SETEF pour un montant de 59 094,00 euros HT soit 70 676,42 euros TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'approuver le marché et d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant à le signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;
- La délibération VOI 002/662/08/BC du 13 octobre 2008 approuvant le lancement d'un appel d'offres ouvert ;
- La décision de la Commission d'Appel d'Offres.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Considérant**

- Qu'il convient de procéder à l'approbation du marché relatif à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'isolation acoustique des logements longeant la voie U430 et d'autoriser le Président de la Communauté urbaine ou son représentant à le signer.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvé le marché relatif à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'isolation acoustique des logements longeant la voie U430 dont les pièces constitutives sont annexées, attribué au bureau d'études SETEF pour un montant de 59 094,00 euros HT soit 70 676,42 euros TTC.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer le marché ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole – Opération : n° I 7173-01 – Natures : 2031/2315 – Fonction : 822 – Sous politique : C311.

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Voirie et signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI